



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 13 juin 2011 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 15.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Lors de la période de questions, monsieur Pierre Sigouin dépose des photographies à l'attention du maire et à l'appui de son dossier qui seront remises à la Direction des services techniques pour suivi approprié.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2011

CM-201106175

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

- 1** **Adoption de l'ordre du jour**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2011
- 2** **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2011
- 3** **Comptes à payer de la ville de Montréal-Est**
- 3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4** **Rapport des commissions**
- 4.1 Rapport de la Commission des travaux publics et de la sécurité du 6 et du 11 avril 2011
- 4.2 Rapport de la Commission des finances et de l'administration du 5 avril 2011
- 4.3 Rapport de la Commission du développement économique et de l'occupation du territoire du 3 mai 2011

5 Rapport des services

- 5.1 Affectation d'une somme de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour les pertes éventuelles à la suite des contestations d'évaluation – Rôle 2007-2010
- 5.2 Affectation d'une somme de 600 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour les paiements relatifs au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est étant demeurés au service de la Ville de Montréal
- 5.3 Affectation d'une somme de 1 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté afin de protéger la Ville contre une perte éventuelle dans le dossier de transformation de la Raffinerie Shell
- 5.4 Paiement d'une somme de 212 943,10 \$ à la Ville de Montréal pour des ajustements financiers à la suite des modifications apportées à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et qui concerne le réseau des voies de circulation
- 5.5 Nomination de monsieur Yves Bouchard au Comité consultatif d'urbanisme à titre de membre résident
- 5.6 Cession de deux camionnettes de type Pick Up 1990 et 1993 ainsi qu'une camionnette de type Mini Van 1983
- 5.7 Remplacement du nom de l'avenue Lakefield par boulevard Joseph-Versailles

6 Règlement

- 6.1 Avis de motion – Règlement 713-84 – Règlement amendant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement hors rue
- 6.2 Règlement 14-2011-1 – Règlement amendant le règlement 14-2011 – *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* – afin d'augmenter le nombre de membres représentant les résidents au sein du Comité consultatif d'urbanisme – Adoption
- 6.3 Règlement RCA11-11013-F – *Règlement amendant le règlement RCA04-11013 – Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* – et ses amendements afin d'appliquer les tarifs des enfants de la Ville de Montréal-Est aux enfants fréquentant l'école Saint-Octave pour l'accès au Centre récréatif Édouard-Rivet et à la bibliothèque Micheline-Gagnon, d'ajouter des tarifs pour l'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est et d'apporter divers ajustements quant au territoire d'application dudit règlement – Adoption
- 6.4 Règlement 16-2011 – *Règlement concernant les ventes-débarras* – Adoption
- 6.5 Premier projet – Règlement 713-84 – Règlement amendant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement hors rue

7 Adjudication de contrats

- 7.1 Contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques (DST-2011-50) à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013 au montant de sa soumission, soit 211 229,61 \$ incluant toutes taxes
- 7.2 Contrat de services professionnels pour la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme (DST-2011-51) à APUR, urbanistes-conseils, au montant de leur soumission, soit 41 013 \$ incluant toutes taxes
- 7.3 Contrat pour la location des services d'une agence de sécurité-patrouille pour le territoire de Montréal-Est

8 Mandat de services professionnels

9 Personnel

- 9.1 Décision relative à l'employé numéro 128

10 Demande de contributions financières

- 10.1 Don à Action Secours, Vie d'Espoir au montant de 3 000 \$ pour le financement d'aide alimentaire, de paniers de Noël, du magasin-partage de la rentrée scolaire et de Noël ainsi que des Petits déjeuners de l'Espoir
- 10.2 Prêt du terrain de soccer du parc Montréal-Est à l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles pour fins de pratiques ou de parties

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais propose de modifier la proposition principale de façon à retirer le point 6.4 et d'y ajouter le point 13.1 de l'ordre du jour proposé tels que reproduits ci-dessous :

- 6.4 Règlement 16-2011 – *Règlement concernant les ventes-débarras* – Adoption
- 13.1 Dotation du poste de directeur des travaux publics

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Anne St-Laurent;

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 13 juin 2011 ci-dessus modifié par le retrait du point 6.4 ainsi que l'ajout du point 13.1 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2011

- 2 Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2011
- 3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est**
- 3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est
- 4 Rapport des commissions**
- 4.1 Rapport de la Commission des travaux publics et de la sécurité du 6 et du 11 avril 2011
- 4.2 Rapport de la Commission des finances et de l'administration du 5 avril 2011
- 4.3 Rapport de la Commission du développement économique et de l'occupation du territoire du 3 mai 2011
- 5 Rapport des services**
- 5.1 Affectation d'une somme de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour les pertes éventuelles à la suite des contestations d'évaluation – Rôle 2007-2010
- 5.2 Affectation d'une somme de 600 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour les paiements relatifs au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est étant demeurés au service de la Ville de Montréal
- 5.3 Affectation d'une somme de 1 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté afin de protéger la Ville contre une perte éventuelle dans le dossier de transformation de la Raffinerie Shell
- 5.4 Paiement d'une somme de 212 943,10 \$ à la Ville de Montréal pour des ajustements financiers à la suite des modifications apportées à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et qui concerne le réseau des voies de circulation
- 5.5 Nomination de monsieur Yves Bouchard au Comité consultatif d'urbanisme à titre de membre résident
- 5.6 Cession de deux camionnettes de type Pick Up 1990 et 1993 ainsi qu'une camionnette de type Mini Van 1983
- 5.7 Remplacement du nom de l'avenue Lakefield par boulevard Joseph-Versailles
- 6 Règlement**
- 6.1 Avis de motion – Règlement 713-84 – Règlement amendant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement hors rue
- 6.2 Règlement 14-2011-1 – Règlement amendant le règlement 14-2011 – Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme – afin d'augmenter le nombre de membres représentant les résidents au sein du Comité consultatif d'urbanisme – Adoption
- 6.3 Règlement RCA11-11013-F – Règlement amendant le règlement *RCA04-11013 – Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* – et ses amendements afin d'appliquer les tarifs des enfants de la Ville de Montréal-Est aux enfants fréquentant l'école Saint-Octave pour l'accès au Centre récréatif Édouard-Rivet et à la bibliothèque Micheline-Gagnon, d'ajouter des tarifs pour l'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est et d'apporter divers ajustements quant au territoire d'application dudit règlement – Adoption
- 6.4 Retiré
- 6.5 Premier projet – Règlement 713-84 – Règlement amendant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement hors rue
- 7 Adjudication de contrats**
- 7.1 Contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques (DST-2011-50) à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013 au montant de sa soumission, soit 211 229,61 \$ incluant toutes taxes
- 7.2 Contrat de services professionnels pour la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme (DST-2011-51) à APUR, urbanistes-conseils, au montant de leur soumission, soit 41 013 \$ incluant toutes taxes
- 7.3 Contrat pour la location des services d'une agence de sécurité-patrouille pour le territoire de Montréal-Est
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 9.1 Décision relative à l'employé numéro 128
- 10 Demande de contributions financières**
- 10.1 Don à Action Secours, Vie d'Espoir au montant de 3 000 \$ pour le financement d'aide alimentaire, de paniers de Noël, du magasin-partage de la rentrée scolaire et de Noël ainsi que des Petits déjeuners de l'Espoir
- 10.2 Prêt du terrain de soccer du parc Montréal-Est à l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles pour fins de pratiques ou de parties
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**
- 13.1 Dotation du poste de directeur des travaux publics

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2011

CM-201106176

2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201106177 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 13 juin 2011.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Alain Dion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA SÉCURITÉ DU 6 ET DU
11 AVRIL 2011

CM-201106178 4.1

Le greffier dépose, séance tenante, le rapport de la Commission des travaux publics et de la sécurité du 6 et du 11 avril 2011.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2011

CM-201106179 4.2

Le greffier dépose, séance tenante, le rapport de la Commission des finances et de l'administration du 5 avril 2011.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'OCCUPATION DU
TERRITOIRE DU 3 MAI 2011

CM-201106180 4.3

Le greffier dépose, séance tenante, le rapport de la Commission du développement économique et de l'occupation du territoire du 3 mai 2011.

RAPPORT DES SERVICES 5

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 200 000 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON
AFFECTÉ POUR LES PERTES ÉVENTUELLES À LA SUITE DES CONTESTATIONS D'ÉVALUATION –
RÔLE 2007-2010

CM-201106181 5.1

Considérant que le rôle d'évaluation 2007-2010 comporte plusieurs contestations d'évaluation non réglées;

Considérant qu'un processus pour contestation d'évaluation a été comptabilisé incluant les intérêts pour une somme de 3 125 857 \$;

Considérant que le processus a été établi à 50 % du potentiel demandé;

Considérant que certains dossiers sont maintenant en justice et pourraient présenter une perte éventuelle plus élevée que la provision déjà comptabilisée;

Considérant qu'un montant de 1 000 000 \$ a déjà été inscrit en 2010 dans l'excédent de fonctionnement affecté afin de prémunir la Ville contre des pertes supérieures à 50 % dans ces dossiers;

Considérant qu'après révision des cas, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, a recommandé à la Commission des finances et de l'administration d'augmenter la somme à 1 200 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner les recommandations de la Commission des finances et de l'administration et d'affecter une somme de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté afin de porter à 1 200 000 \$ l'excédent de fonds aux contestations d'évaluation pour 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 600 000 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LES PAIEMENTS RELATIFS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ÉTANT DEMEURÉS AU SERVICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CM-201106182

5.2

Considérant qu'en 2010, tous les employés de la Ville de Montréal-Est incluant les pompiers étaient participants au Régime complémentaire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que, du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2005, la Ville de Montréal-Est a été fusionnée à la Ville de Montréal;

Considérant que le 1^{er} janvier 2006, la Ville de Montréal-Est se défusionnait de la Ville de Montréal;

Considérant que plusieurs cadres de la Ville de Montréal-Est sont demeurés à l'emploi de la Ville de Montréal et qu'ils y ont adhéré à un nouveau régime de retraite à compter du 1^{er} janvier 2009;

Considérant que le régime complémentaire de la Ville de Montréal-Est présente un déficit de solvabilité de 14 % selon la dernière évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2007;

Considérant que le 17 août 2009, le Conseil de la Ville de Montréal-Est adoptait l'entente finale relative aux modalités-cadres de transfert de régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal datée du 7 mars 2008 dans laquelle il est prévu que le promoteur du régime doit acquitter lors du transfert toute somme additionnelle qui permet de transférer le montant intégral dû (malgré le déficit);

Considérant les recommandations de la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, à la Commission des finances et de l'administration d'affecter une somme de 600 000 \$ pris à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour les paiements relatifs aux transferts des cadres du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est à être effectués dans le futur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner les recommandations de la Commission des finances et de l'administration et d'affecter une somme de 600 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour les paiements relatifs au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est étant demeurés au service de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 1 000 000 \$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ AFIN DE PROTÉGER LA VILLE CONTRE UNE PERTE ÉVENTUELLE DANS LE DOSSIER DE TRANSFORMATION DE LA RAFFINERIE SHELL

CM-201106183

5.3

Considérant qu'à l'automne 2010, les représentants de la raffinerie Shell nous informent que la transformation de la raffinerie en terminal entraînera la démolition de plusieurs équipements et réservoirs et confirme que le but recherché est de réduire au minimum les coûts de taxation qui leur sont facturés;

Considérant l'arrêt des activités de la compagnie Shell le 7 octobre 2010;

Considérant que, lors de l'adoption du budget par le Conseil, aucune réserve n'a été considérée relativement à une perte éventuelle de taxes concernant la raffinerie Shell;

Considérant qu'au 31 mai 2011, le permis n'est pas encore accordé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le démantèlement d'une partie des installations de la raffinerie Shell;

Considérant les recommandations de la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, à la Commission des finances et de l'administration d'affecter une somme 1 000 000 \$ afin d'accumuler certains fonds dans le but de prévoir tous les remboursements de taxes qui pourraient être effectués à la suite de l'exécution des travaux de démantèlement en vue de la transformation de la raffinerie en terminal en tenant compte que les remboursements pourraient rétroagir à la première date du début des travaux, indépendamment du numéro de la phase projetée et que des intérêts devraient donc être payés pour ces remboursements;

Considérant que d'autres affectations seront nécessaires dans le futur pour ce dossier.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner les recommandations de la Commission des finances et de l'administration et d'affecter une somme de 1 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté afin de protéger la Ville contre une perte éventuelle dans le dossier de transformation de la Raffinerie Shell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT D'UNE SOMME DE 212 943,10 \$ À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR DES AJUSTEMENTS FINANCIERS À LA SUITE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA *LOI SUR L'EXERCICE DE CERTAINES COMPÉTENCES MUNICIPALES DANS CERTAINES AGGLOMÉRATIONS* ET QUI CONCERNE LE RÉSEAU DES VOIES DE CIRCULATION

CM-201106184

5.4

Considérant qu'en juin 2008, des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* concernant le réseau des voies de circulation;

Considérant qu'une facture au montant de 212 943,10 \$ a été reçue de la Ville de Montréal pour suppléer à des clauses de compensation pour l'augmentation du prix du bitume;

Considérant l'évaluation effectuée par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint;

Considérant la recommandation de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, et de l'autoriser à payer la somme de 212 943,10 \$ à la Ville de Montréal pour des ajustements financiers à la suite des modifications apportées à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et qui concerne le réseau des voies de circulation pour des travaux de reconstruction de trottoirs et de pavage sur la rue Sherbrooke entre Georges V et Marien (soumission 9410).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR YVES BOUCHARD AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME À TITRE DE MEMBRE RÉSIDENT

CM-201106185

5.5

Cosidérant que monsieur Bernard Saucier a démissionné de son poste de membre résident au sein du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 avril 2011;

Considérant que le règlement 14-2011 – *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* stipule que le Conseil doit combler les postes vacants pour la période restante du mandat à l'intérieur d'une période de trois mois.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De nommer monsieur Yves Bouchard à titre de membre résident du Comité consultatif d'urbanisme pour la période se terminant le 30 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CESSION DE DEUX CAMIONNETTES DE TYPE PICK UP 1990 ET 1993 AINSI QU'UNE CAMIONNETTE DE TYPE MINI VAN 1983

CM-201106186

5.6

Considérant que deux camionnettes de type Pick Up 1990 et 1993 ainsi qu'une camionnette de type Mini Van 1983 sont remises à la Direction des travaux publics depuis plus de trois ans;

Considérant que ces véhicules ont des problèmes majeurs de moteur ou de transmission;

Considérant le coût élevé afin de procéder aux réparations nécessaires à ces véhicules;

Considérant que les sommes estimées à percevoir pour la vente de ces véhicules à l'encan par le Centre de services partagés du Québec sont moindres que le coût du remorquage qui est de 150 \$ par véhicule;

Considérant qu'il est préférable de céder ces véhicules en échange de leur remorquage puisque la valeur de ces véhicules est nulle;

Considérant les recommandations de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner les recommandations de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et de céder les deux camionnettes de type Pick Up 1990 et 1993 ainsi que la camionnette de type Mini Van 1983 en échange de leur remorquage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMPLACEMENT DU NOM DE L'AVENUE LAKEFIELD PAR BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES

CM-201106187

5.7

Considérant que les travaux du prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke doivent s'achever au courant de l'été;

Considérant qu'il serait opportun de profiter de cet événement afin de procéder au changement de nom de l'avenue Lakefield afin d'honorer le maire fondateur de la Ville de Montréal-Est, monsieur Joseph Versailles;

Considérant que seulement deux adresses civiques sont situées sur cette avenue appartenant aux entreprises « Recyclage Notre-Dame inc. » et « Société canadienne de Sel Ltée »;

Considérant que, selon le recueil Toponymie de la Ville de Montréal-Est, préparé par monsieur Germain Goyer et madame Line Croteau, le nom « Lakefield » est un nom descriptif correspondant à un terrain asséché sur lequel est construite cette voie;

Considérant que la dénomination d'un lieu public, qu'il s'agisse d'une rue, d'un parc ou de tout autre endroit, vise, bien souvent à souligner l'apport d'une personne ou même d'une entreprise au développement d'une municipalité, que cet apport soit philanthropique, bénévole, culturel, voire même économique;

Considérant que la décision de modifier le nom de l'avenue Lakefield pour celui de boulevard « Joseph-Versailles » appartient aux élus.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser, conditionnellement à l'acceptation par les héritiers de monsieur Joseph Versailles, le remplacement du nom de « l'avenue Lakefield » par « boulevard Joseph-Versailles »;

De mandater m^e Roch Sergerie, greffier, pour entreprendre toutes démarches utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 713-84 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE – ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT HORS RUE

CM-201106188

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement hors rue.

RÈGLEMENT 14-2011-1 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 14-2011 – RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE MEMBRES REPRÉSENTANT LES RÉSIDENTS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – ADOPTION

CM-201106189

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 14-2011-1 – Règlement amendant le règlement 14-2011 – *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* – afin d'augmenter le nombre de membres représentant les résidents au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT RCA11-11013-F – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'APPLIQUER LES TARIFS DES ENFANTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AUX ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR L'ACCÈS AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET À LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON, D'AJOUTER DES TARIFS POUR L'UTILISATION DE L'AUTOBUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET D'APPORTER DIVERS AJUSTEMENTS QUANT AU TERRITOIRE D'APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT – ADOPTION

CM-201106190

6.3

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement RCA11-11013-F – *Règlement amendant le règlement RCA04-11013 – Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* – et ses amendements afin d'appliquer les tarifs des enfants de la Ville de Montréal-Est aux enfants fréquentant l'école Saint-Octave pour l'accès au Centre récréatif Édouard-Rivet et à la bibliothèque Micheline-Gagnon, d'ajouter des tarifs pour l'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est et d'apporter divers ajustements quant au territoire d'application dudit règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIER 16-2011 – *RÈGLEMENT CONCERNANT LES VENTES-DÉBARRAS* – ADOPTION

Retiré

6.4

PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 713-84 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 713 – *RÈGLEMENT DE ZONAGE* – ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT HORS RUE

CM-201106191

6.5

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-84 – *Règlement amendant le règlement 713 – Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement hors rue;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES (DST-2011-50) À JR SERVICES SANITAIRES (9064-3032 QUÉBEC INC.) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2011 AU 30 JUIN 2013 AU MONTANT DE SA SOUMISSION, SOIT 211 229,61 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201106192

7.1

Considérant que la nouvelle demande de soumissions publiques pour la collecte et le transport des déchets domestiques (DST-2011-50) a été publiée sur le site internet SE@O, dans l'édition du journal Avenir et du journal Constructo le 17 mai 2011 ;

Considérant que sept soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} juin 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour la collecte et le transport des déchets domestiques (DST-2011-50) à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013 au montant de sa soumission, soit 221 229,61 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (DST-2011-51) À APUR, URBANISTES-CONSEILS, AU MONTANT DE LEUR SOUMISSION, SOIT 41 013 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201106193

7.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a invité trois firmes pour les services professionnels pour la révision du plan d'urbanisme et des règlements municipaux (DST-2011-51) ;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mai 2011;

Considérant qu'à la suite de l'étude de cette offre professionnelle par le comité formé à cette fin, la firme APUR, urbanistes-conseils obtient la meilleure note, soit 93;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour les services professionnels pour la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme (DST-2011-51) à APUR, urbanistes-conseils, au montant de leur soumission, soit 41 013 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LA LOCATION DES SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ-PATROUILLE POUR LE TERRITOIRE DE MONTRÉAL-EST

CM-201106194

7.3

Considérant que la demande de soumissions publiques pour la location des services d'une agence de sécurité-patrouille pour le territoire de Montréal-Est (DTP2011-09) a été publiée sur le site internet SE@O, dans l'édition du journal Avenir et du journal Constructo le 17 mai 2011 ;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} juin 2011;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics, et d'adjuger le contrat pour de location des services d'une agence de sécurité-patrouille pour le territoire de Montréal-Est pour une période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013, à Sécurité Deux-Rives Ltée aux conditions suivantes :

- Le contrat est octroyé pour les services de patrouilleurs pour un total 5 360,5 heures par année pour le prix de sa soumission, soit 220 530,97 \$ avant les taxes applicables, et ce, sans l'option pour atteindre 24 heures sur 24, 365 jours par année,
- Le contrat inclut l'option d'un agent de sécurité à l'accueil de l'hôtel de ville pour le prix de sa soumission, soit 86 000 \$ avant les taxes applicables,
- Le contrat n'inclut pas l'option d'un agent de sécurité pour le Centre récréatif Édouard-Rivet et dans les parcs;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 128

CM-201106195

9.1

Considérant les faits reprochés à l'employé numéro 128 relativement à deux actes de vandalisme perpétrés sur des équipements de la Ville;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'imposer une période de suspension sans salaire de deux jours à l'employé numéro 128, et ce, à un moment à être déterminé par le directeur général.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Mario Bordeleau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 10

DON À ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR AU MONTANT DE 3 000 \$ POUR LE FINANCEMENT D'AIDE ALIMENTAIRE, DE PANIERS DE NOËL, DU MAGASIN-PARTAGE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE ET DE NOËL AINSI QUE DES PETITS DÉJEUNERS DE L'ESPOIR

CM-201106196 10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue d'Action Secours, Vie d'Espoir pour différentes activités au cours de l'année 2011;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour leurs activités, notamment l'aide alimentaire, la distribution de paniers de Noël, le magasin-partage de la rentrée scolaire et de Noël ainsi que les Petits déjeuners de l'Espoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DU TERRAIN DE SOCCER DU PARC MONTRÉAL-EST À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR FINS DE PRATIQUES OU DE PARTIES

CM-201106197 10.2

Considérant la résolution CM-201102063 autorisant le remboursement d'un montant de 20 \$ par joueur résident de Montréal-Est afin d'encourager les jeunes montréalais à s'inscrire à cette activité;

Considérant que cette association a besoin de terrains supplémentaires pour les jeunes;

Considérant que ce prêt permet aux jeunes montréalais de profiter d'un terrain à proximité de leur résidence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser l'utilisation du terrain de soccer du parc Montréal-Est par l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles pour des fins de pratiques ou de parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

DOTATION DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CM-201106198 13.1

Considérant le départ de monsieur David Chartier, directeur des travaux publics;

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder au comblement du poste laissé vacant;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et d'autoriser la division des ressources humaines à entreprendre les démarches de dotation du poste de directeur des travaux publics.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Michel Bélisle.

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201106199

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier